

FOIRE AUX QUESTIONS TRANSPORT

► **Quelles sont les lignes de train que les élèves peuvent prendre pour se rendre au lycée ou repartir à leur domicile ?** Il y a trois axes TER et TERGV : (exemple horaires mars 2024)

DIMANCHE et JOURS FERIES				VENDREDI			
Lille → Etaples	Lille Europe	Boulogne	Etaples	Etaples → Lille	Etaples	Boulogne	Lille Europe
TER	18h25	K16 : 20h03	20 h 18	TERGV K 94+	16 h 21	16 h 39	17 h 45
Amiens → Etaples	Amiens	Abbeville	Etaples	Etaples → Amiens	Etaples	Abbeville	Amiens
TER K16	20 h 38	21 h 04	21h40	TER K16	17 h 19	17 h 53	18 h 18
Arras → Etaples	Arras	St Pol/Tern	Etaples	Etaples → Arras	Etaples	St Pol /Tern	Arras
TER	P53: 19h22	P51 : 20h23	21 h 25	TER P53	16 h 26	17 h 31	18 h 08



Les horaires SNCF sont mis à jour en juillet et décembre.

Avec l'Assistant SNCF vous pouvez rester informé en temps réel <https://assistant.sncf/>

► **Comment se rendre de la gare d'Etaples au lycée ?** Des **navettes spécifiques (car)** entre la gare d'Etaples et le lycée sont mises en place le dimanche et le vendredi, à **compter du 1er ven de sept**

► **Les navettes ont-elles plusieurs points d'arrêt le dimanche soir ?** Les points d'arrêt du dimanche sont :

Gare SNCF	Place Huckeswagen - Etaples
Fontaine Médicis	Avenue de l'Europe - Cucq
Av Lattre Tassigny	Avenue Lattre de Tassigny Int. Av Vincent - Le Touquet
Lycée Hôtelier	Avenue du Château - Le Touquet
Quentovic	Avenue de Picardie - Int Bd d'Artois - Le Touquet
Thierry Sabine	Boulevard Thierry Sabine - Le Touquet
Mairie - Eglise	Boulevard Daloz - Le Touquet

► **Les navettes ont-elles plusieurs points d'arrêt le vendredi am ? NON**

Les navettes prennent les élèves au lycée hôtelier du Touquet à destination de la gare d'Etaples.

► **Quels sont les horaires des navettes ?** les horaires des navettes sont calés sur ceux des trains.

Les cours du vendredi s'arrêteront vers 15h30 pour permettre aux élèves de prendre leur navette.

Le dimanche, (accueil à l'internat entre 20h et 22h15), les navettes récupèrent les élèves à la gare :

5 cars (avec soutes) sont répartis le dimanche soir pour les trains qui arrivent entre 20h et 21h 40 idem pour le vendredi entre 15h30 et 17h00 avec 15 minutes pour le chargement des bagages et des élèves.

► **Quel est le coût global du transport ?** Les lycéens bénéficient d'un aller-retour gratuit en **train** par semaine (voire un second si jour férié en milieu de semaine).

Les navettes sont gratuites pour les lycéens de la région Hauts de France,

et payantes (1 € par trajet) pour les lycéens hors région Hauts de France et les post bac

► **Est-ce qu'une solution alternative au train est prévue en cas de grève de la SNCF ?** non

En cas de retard le dimanche soir les cars attendront l'arrivée des élèves mais ils ne pallient pas à d'éventuelles grèves SCNF pour acheminer les élèves à leur domicile

► **Mon enfant pourra-t-il utiliser des lignes de train différentes si garde alternée ?** Oui

ÉLÈVE DE SECONDE, PREMIÈRE, TERMINALE RESIDANT EN HAUTS DE FRANCE



► Quelles sont les conditions pour bénéficier de la gratuité des transports scolaires pour le lycée hôtelier du Touquet ?

L'élève en seconde, première, terminale - externe, demi-pensionnaire ou interne, doit :

- résider dans les Hauts de France,
- ne pas être à la fois domicilié et scolarisé au sein de l'agglomération 2 Baies en Montreuillois
- pouvoir se rendre à son établissement scolaire par les transports en commun existants.

► J'habite et je scolarise mon enfant au sein de l'agglomération 2 Baies en Montreuillois. A qui dois-je m'adresser ?

Le financement du transport de votre enfant ne relève pas de la compétence de la Région Hauts-de-France. Si vous êtes à la fois domicilié et scolarisé dans la Commune de BERCK, veuillez contacter la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois pour obtenir votre carte de transport scolaire. Renseignements sur : transports@ca2bm.fr ; tel 03 21 06 66 66. Fiche horaire : <https://www.ca2bm.fr/uploads/file/le-touquet-7.pdf>
<https://www.ca2bm.fr/service-au-public/transports/se-deplacer/lignes-regulieres-les-circuits-et-les-horaires>



► Quand s'inscrire aux transports scolaires ?

Tout élève lycéen qui a besoin des transports scolaires pour se rendre à son établissement doit obligatoirement être inscrit. La demande est à formuler **en juillet 2024**.

► Comment s'inscrire aux transports scolaires ?

Inscription en ligne sur : <https://transports.hautsdefrance.fr/transport-scolaire/> et choisissez votre département d'habitation.

Pas de Calais : <https://pasdecalais.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

Les fiches horaires : <https://pasdecalais.transport.hautsdefrance.fr/horaires>

Nord : <https://nord.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

Aisne : <https://aisne.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

Somme : <https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

Les informations utiles au transport scolaire dans la Somme (horaires, tarifs, conditions de prise en charge) sont disponibles sur <http://www.trans80.fr/>

Oise : <https://oise.transportscolaire.hautsdefrance.fr>

► A quels droits donne la prise en charge ?

La Région prend en charge le trajet entre le domicile et le lycée hôtelier à raison :

- d'un aller et retour par jour de scolarité pour les élèves externes et demi-pensionnaires ;
- d'un aller et retour par semaine de scolarité pour les élèves internes. En cas de jour férié au cours d'une semaine de scolarité, un aller et retour supplémentaire est accordé.

Tout autre déplacement journalier pour les élèves externes ou en cours de semaine pour les élèves internes doit être effectué contre paiement d'un titre de transport.

► Comment dois-je utiliser ma carte ?

Vous devez être en permanence porteur de votre titre de transport, le valider à chaque montée (y compris en cas de correspondance) et le présenter à tout agent de contrôle. A défaut, un procès-verbal pourra être établi selon le règlement d'utilisation du réseau concerné.

► J'ai une question dont la réponse n'apparaît pas dans ce document, à qui puis-je m'adresser ?

CONTACTEZ-LES AU 03 74 27 00 50

ou sur : <https://transports.hautsdefrance.fr/contact/>

ÉLÈVE APPRENTI, MAN OU EN BTS

► Il n'a pas droit à la gratuité des transports scolaires, que dois-je faire ?

L'accès aux différents réseaux reste ouvert aux élèves qui n'ont pas droit à une prise en charge (apprentis, BTS par exemple). Ils doivent faire l'acquisition de titres de transport.

Lignes routières :


Tarif unique de 1 € pour se déplacer en autocar sur les lignes interurbaines, quelle que soit la distance parcourue. Des abonnements au tarif de 10 € mensuels pour des transports illimités sont également proposés aux jeunes de - de 26 ans. (Lignes 401 à 435)

Les lignes routières sont consultables sur <https://transports.hautsdefrance.fr/autocar/>

Obtenir la carte PassPass: https://regionhdf.monbus.mobi/passenger/passenger_registrations/add/2place


Lignes ferroviaires :

Pour les étudiants dans le cadre de leurs études ou de leur stage, et les apprentis : Mon Abo Etudiant TER Hauts-de-France.

- |  trajets pour les étudiants boursiers,
- | réduction par rapport à l'achat de titres au tarif normal,
- | voyager en illimité sur un (boursier) ou deux trajets (non boursier) effectués en Hauts-de-France ou vers Paris et certains départements des régions Grand-Est et Haute-Normandie.

A voir sur <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/offres/abonnements/mon-abo-etudiant-ter> .

Pour les moins de 26 ans, profitez de réductions sur tous vos billets pour seulement 15€/an

-  50% de réduction sur tous vos billets
- Pour vos voyages et ceux de 3 personnes qui vous accompagnent
- Valable 1 an

A voir sur <https://www.ter.sncf.com/hauts-de-france/tarifs-cartes/ma-carte-ter-hauts-de-france/-26-ans>

ÉLÈVE RESIDANT HORS HAUTS DE FRANCE

► A qui dois-je m'adresser ?

C'est la région dans laquelle vous résidez qui est votre interlocuteur pour les inscriptions aux transports scolaires.

Vous habitez en région Grand Est : <https://www.grandest.fr/transports-scolaires-interurbains/>

Vous habitez en Normandie : <https://nomad.normandie.fr/>

Vous habitez en Ile-de-France : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/circuits-speciaux-scolaires/>

L'APE propose aux adhérents :

COVOITURAGE

► Quelle plateforme pour pratiquer du covoiturage ?



L'APE a créé une communauté fermée : *APE lycée hôtelier du Touquet*

RDV sur : <https://www.passpasscovoiturage.fr/utilisateur/inscription>



Se rendre sur *APE lycée hôtelier du Touquet*

Site utilisé aussi pour les ventes d'occasion de livres scolaires du LHT

► Quelle assurance faut-il pour pratiquer du covoiturage ?

Vous devez souscrire au minimum une **assurance** responsabilité civile. Cette garantie couvre les dommages qui peuvent être occasionnés à des tiers lors d'un sinistre.

Ainsi, le passager du **covoiturage** est aussi couvert par cette **assurance** obligatoire.

PERMIS DE CONDUIRE

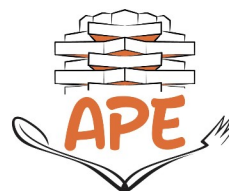
Un partenariat avec l'auto-école Martel nous permet de proposer aux adhérents une remise sur le pack code (d'une valeur de 65 €)

Pour les renseignements se rendre sur :

<https://apeletouquet.com/index.php/documents-a-telecharger/>

En espérant que ce support répondra à vos interrogations,

L'association des Parents d'Elèves



**Association
de Parents d'Elèves**
Lycée Hôtelier Le Touquet